RDT 5ème programme-cadre 1998-2002: recherche, développement, démonstration, actions directes du Centre Commun CCR

1998/0184(CNS) - 25/01/1999 - Acte final

OBJECTIF: arrêter un programme spécifique de recherche, de développement technologique et de démonstration (1998-2002) à mettre en oeuvre au moyen d'actions directes par le Centre commun de recherche (CCR). MESURE DE LA COMMUNAUTE: décision 1999/174/CE du Conseil. CONTENU: conformément au 5ème programme-cadre de RDT, le montant estimé nécessaire pour l'exécution du programme spécifique s'élève à 739 millions d'euros (189 millions d'euros pour la période 1998-1999 et 550 millions d'euros pour la période 2000-2002). Répartition indicative (en millions d'euros): - servir le citoyen (appuyer une politique visant à assurer la protection des citoyens en tant qu'individus): 292 - renforcer le développement durable (assurer la croissance tout en protégeant l'environnement): 321 - soutenir la compétitivité européenne (stimuler le transfert des connaissances et des résultats de la recherche, de la communauté scientifique vers les utilisateurs industriels): 126.